

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

OUTAOUAIS

GUIDE DU RESPONSABLE DES SPORTS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

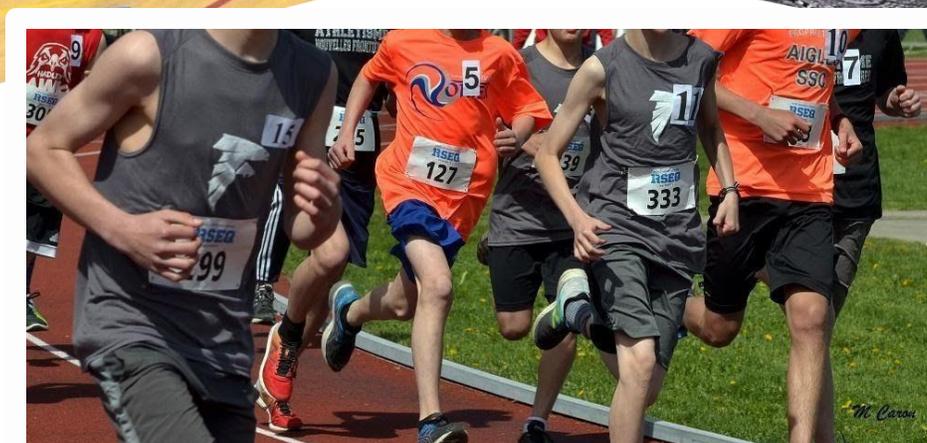
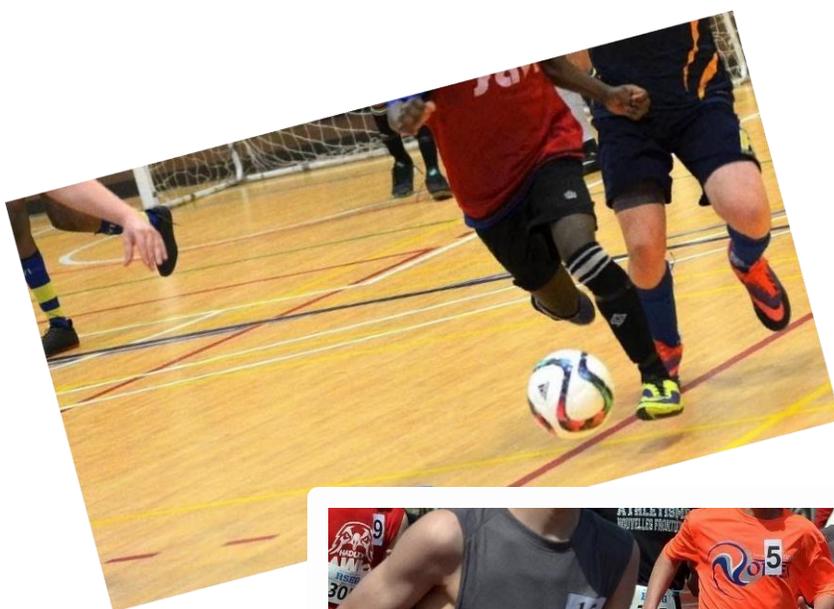


TABLE DES MATIÈRES

(Version: septembre 2025)

Table des matières	2
1. Objectif du guide	4
2. Historique du Sport Étudiant	5
3. Le RSEQ Outaouais	
Mission... ..	6
Vision.....	6
Valeurs.....	6
Les membres du RSEQ.....	7
Les participants... ..	7
Les différentes activités offertes au secondaire... ..	8
L’organigramme :	
Le RSEQ provincial.....	8
Le comité aviseur... ..	8
Les employés permanents du RSEQ Outaouais... ..	8
Les commissaires des ligues.....	9
La commission des animateurs (CDA).....	9
4. Tâches à faire pour préparer la saison sportive	
Communication avec la direction de l’école... ..	10
Consultation des documents... ..	11
Recrutement :	
Des athlètes... ..	11
Des entraîneurs... ..	12
Exigences d’embauche des entraîneurs :	
Formulaire d’antécédents judiciaires... ..	13
Le contrat... ..	13
La formation des entraîneurs :	
Le programme national de certification des entraîneurs (PNCE).....	13
La formation multisport : Prise de décisions éthiques.....	14
Autres formations... ..	14

5. Tâches à faire pendant la saison régulière	
Inscription des équipes...	15
Inscription des athlètes...	16
Calendrier pour les saisons régulières...	17
Responsabilités pour le bon déroulement des parties...	18
Responsabilités des équipes receveuses	
Avant les parties locales...	19
Pendant les parties locales...	20
Après les parties locales...	20
Responsabilités des équipes visiteuses...	20
Responsabilités lors de la réception d'un tournoi local...	21
6. Éthique sportive	21
7. Éliminatoires et championnats régionaux	23
8. Championnats provinciaux scolaires	24
Comportement attendu de la délégation de l'Outaouais...	25
9. Gala d'Excellence	26
10. Saines habitudes de vie	26
Annexe:	
Coordonnées des employés permanents	
du RSEQ Outaouais	28

1. Objectifs du guide

Ce guide se veut avant tout un outil de référence et de travail pour les personnes appelées à occuper un poste de responsable des sports en milieu scolaire. Il vise à renseigner et sensibiliser ces responsables sur l'importance du rôle qu'ils jouent auprès des élèves-athlètes. L'encadrement professionnel de ces activités permet d'en maximiser les effets bénéfiques. Un responsable des sports reconnu et bien outillé peut mettre en place des mesures de contrôle et de suivi pour s'assurer que les buts soient bien atteints et que la population étudiante soit bien servie. Si les effets d'une bonne gestion sont souvent ignorés, il en va tout autrement de ceux engendrés par une gestion déficiente de ces programmes. Les athlètes sont des ambassadeurs de leur école et véhiculent partout en région ou en province l'image de l'école. Une gestion négligée et un suivi aléatoire peuvent facilement, et malheureusement, se traduire par des problèmes disciplinaires et éthiques qui ternissent la réputation de l'école. Sans compter les effets contraires à ceux souhaités sur la motivation et l'encadrement des élèves-athlètes ainsi que toute la communauté étudiante. En contrepartie, une gestion efficace permet de mettre sur pied des modes de fonctionnement qui demeureront en place, au-delà des changements de personnel. Trop souvent, les programmes sportifs reposent presque exclusivement sur la volonté des personnes impliquées et ne survivent pas à leur départ. Par conséquent, un établissement bénéficiera grandement d'un protocole clair qui permettra un transfert de connaissances et la poursuite des traditions.

Nous sommes conscients que le sport interscolaire occupe une place différente dans le curriculum des écoles selon leurs priorités. Nous vous invitons donc à prendre ce guide pour ce qu'il est, soit un outil de base adaptable aux réalités vécues dans différents milieux d'enseignement. Ce guide a donc pour objectifs de vous renseigner sur votre rôle, votre mandat et vos tâches respectives en tant que responsable des sports en milieu scolaire et vous donnera des outils pour faciliter l'accomplissement de vos tâches quotidiennes.

Les effets bénéfiques des activités sportives interscolaires pour un établissement d'enseignement sont nombreux et variés. Il a été démontré, notamment, que ces activités :

- *Augmentent le sentiment d'appartenance à l'école.*
- *Favorisent la persévérance scolaire.*
- *Améliorent l'attention des élèves.*
- *Favorisent la réussite scolaire chez les participants.*
- *Contribuent à diminuer la violence.¹*

¹ Therrien ME, lien entre loisirs et persévérance scolaire, URLSCN, 30nov2011

2. Historique du Sport Étudiant

En 1988, la fusion de trois fédérations sportives en milieu d'éducation donne naissance à la Fédération québécoise du sport étudiant. Ces fédérations existaient depuis le début des années 1970, soit la Fédération du sport scolaire du Québec, la Fédération des associations sportives collégiales du Québec et l'Association sportive universitaire du Québec.



Cette fusion marque le début d'une concertation entre ces différents secteurs et, par conséquent, le réajustement de leur structure et de leurs objectifs en une mission commune :

« Assurer la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau, et ainsi favoriser l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes ».

En 2009, la croissance et les changements qu'a connu le sport étudiant depuis la fusion demandaient que son logo, inchangé depuis sa création, soit renouvelé pour traduire visuellement l'évolution du réseau. Le plan stratégique 2008-2013 soulignait l'importance de se doter d'une image de marque intégrée, qui reflète le dynamisme et l'excellence de nos actions et véhicule l'unité et l'unicité de notre réseau.

Ainsi, le 6 octobre 2010, au terme d'un rigoureux processus d'analyse et de réflexion, le conseil d'administration de la Fédération québécoise du sport étudiant a adopté le nouveau logo et la nouvelle appellation du sport étudiant, soit RSEQ, pour Réseau du sport étudiant du Québec.



3. Le RSEQ Outaouais

Le Sport étudiant en Outaouais a été créé le 5 décembre 1969, sous l'égide des commissions scolaires régionales Henri-Bourassa, Outaouais et Papineau. Le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais est un organisme incorporé sans but lucratif de services et de regroupement auprès des institutions d'enseignement de la région administrative 07 du ministère de l'Éducation.

Mission :

Contribuer activement à la réussite éducative des élèves par le développement du sport et de l'activité physique et par la promotion de saines habitudes de vie.

Vision :

Le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais veut être un incontournable en matière de sport et de saines habitudes de vie dans les écoles de la région.

Valeurs

Le développement global de l'élève :

Le RSEQ Outaouais favorise le développement intellectuel, physique et social de l'élève.

La réussite éducative :

Le RSEQ Outaouais favorise la réussite éducative des élèves et encourage la persévérance scolaire.

L'éthique :

Le RSEQ Outaouais fait preuve de rigueur dans l'application des règles de l'éthique.

L'engagement :

Le RSEQ Outaouais favorise l'engagement des élèves dans les différentes sphères d'intervention : activité physique, sport et promotion des saines habitudes de vie.

La responsabilisation :

Le RSEQ Outaouais encourage le partage des responsabilités entre les acteurs du milieu dans la réalisation de sa mission.

Le sentiment d'appartenance :

Le RSEQ Outaouais cultive un sentiment d'appartenance au réseau par ses pratiques organisationnelles et par son offre qui est arrimée aux besoins de ses membres.

Les membres du RSEQ Outaouais :

- 1. Institutions collégiales :**
 - Cégep de l'Outaouais
 - Collège Héritage
- 2. Écoles privées :**
 - Centre académique de l'Outaouais (CADO)
 - Collège Nouvelles Frontières
 - Collège Saint-Alexandre de la Gatineau
 - Collège St-Joseph de Hull
 - Séminaire Sacré-Cœur
 - Académie Trivium
 - École Montessori de l'Outaouais
 - École Montessori Chelsea
- 3. Centre de service scolaire au Cœur-des-Vallées**
- 4. Centre de service scolaire des Draveurs**
- 5. Centre de service scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**
- 6. Centre de service scolaire des Portages-de-l'Outaouais**
- 7. Commission scolaire Western Québec**

Les participants

Le nombre d'élèves-athlètes dans les ligues du RSEQ, partout à travers la province, n'a cessé de croître au cours des dernières années, tout comme le nombre d'entraîneurs pour les encadrer. Au RSEQ Outaouais, nous comptons maintenant plus de 15 000 élèves-athlètes que l'on retrouve dans les différentes activités sportives, dont plus de la moitié sont des élèves du secondaire. Pour encadrer tous ces athlètes, nous pouvons également compter sur un nombre toujours grandissant d'adultes entraîneurs au niveau secondaire.

Les différentes activités offertes au secondaire :

Disciplines sportives :

- Athlétisme
- Badminton
- Baseball
- Basketball
- Cheerleading
- Cross-country
- Flag-football
- Football
- Baseball
- Futsal
- Hockey sans mise en échec
- Natation
- Rugby
- RX1 Nation
- Ultimate frisbee
- Volleyball
- Volleyball de plage

Programmes de saines habitudes de vie :

- De Facto
- Fumer c'est dégueu
- En Forme
- Défi moi j'croque
- Iso-Actif
- La Rentrée sportive
- PR1MO
- In Movéo

Événements :

- Gala d'Excellence
- Programme Filleactive

4. L'organigramme

Le RSEQ provincial :

Il y a 14 instances régionales à travers la province de Québec. Le RSEQ provincial fait la coordination des ligues universitaires et collégiales, des ligues provinciales scolaires (division 1) et interrégionales (division 2), ainsi que de tous les championnats provinciaux scolaires (division 3).

Le comité aviseur :

Le comité aviseur, anciennement le conseil d'administration du RSEQ Outaouais, comprend 14 postes dont 1 représentant du secteur universitaire, 1 représentant du secteur collégial, 1 représentant des institutions privées, 1 représentant du primaire, 2 représentants de la Commission des animateurs et 8 autres postes avec des représentants de chacune des 5 commissions scolaires membres du RSEQ Outaouais.

Les employés permanents du RSEQ Outaouais :

- Direction générale
- Coordination des sports, saines habitudes de vie et projets spéciaux (3 employés)
- Adjoint à l'administration
- Soutien à la comptabilité.

Les employés contractuels du RSEQ Outaouais :

Les commissaires des ligues :

Dans certaines disciplines sportives, on retrouve un commissaire qui, en collaboration avec le RSEQ Outaouais, s'assure du bon fonctionnement des ligues : préparation des horaires des tournois ou championnats, recherche des bénévoles nécessaires, organisation des journées de tournois ou championnats.

Commission des animateurs (CDA) :

Toutes les institutions d'enseignement au secondaire membres du RSEQ Outaouais doivent déléguer un représentant (habituellement leur responsable des sports), qui siègera à la commission des animateurs. Le mandat de chaque représentant est d'une durée de 1 an et doit être renouvelé annuellement par les directions des écoles. Une liste des coordonnées de tous les membres de la CDA sera envoyée aux écoles en début de saison pour que les responsables des sports puissent communiquer entre eux.

La commission des animateurs se réunit au minimum 4 fois par année sur semaine habituellement entre 9h et 16h30, mais des réunions spéciales peuvent aussi être convoquées au besoin. Tous les animateurs reçoivent la convocation à la CDA, l'ordre du jour et tous les

autres documents nécessaires au minimum 5 jours ouvrables avant la tenue de la rencontre. Sur réception de ces documents, l'animateur doit aviser la direction générale de sa présence ou de son absence à la CDA. Un animateur, qui veut apporter un point de discussion à l'attention de la CDA, doit envoyer sa demande par courriel à la direction générale au moins 7 jours avant la tenue de la séance. Si un point de varia est apporté le matin même de la CDA, celui-ci se limitera à des points d'information sans possibilité de débat.

La direction générale du RSEQ Outaouais préside les rencontres de la commission des animateurs : elle prépare et rédige l'ordre du jour, envoie tous les documents aux animateurs, dirige les délibérations, voit au bon déroulement de l'assemblée, maintient l'ordre et donne le droit de parole. Les coordonnateurs du RSEQ Outaouais animeront la réunion lors des différents points concernant leurs dossiers respectifs, tout en agissant à titre de secrétaire.

Quorum : Pour que la réunion de la commission des animateurs ait lieu, le quorum doit être composé de la moitié des membres plus un.

Vote : Un vote sur une proposition peut se faire seulement suite à un appuieur. À la suite de cet appui, il y aura discussion sur le sujet, puis, si personne ne demande le vote, alors le point sera adopté à l'unanimité. Si le vote est demandé, chaque représentant d'une institution scolaire a le droit à 1 vote sur chaque proposition. La décision sera le résultat de la majorité des voix exprimées. Les pouvoirs de la CDA sont conférés par le conseil d'administration du RSEQ Outaouais. Les décisions prises par la CDA seront apportées au CA qui devra entériner, modifier ou rejeter ces décisions.

Afin de pouvoir se prononcer de façon éclairée et dans le meilleur intérêt des jeunes élèves-athlètes de notre région, l'animateur doit s'assurer d'aller consulter la direction générale de son institution et ses entraîneurs avant la tenue de la séance de la CDA. Il doit intervenir à son tour, avec ordre et civisme, éviter les interventions trop nombreuses ou trop longues, et écouter respectueusement les points de vue des autres animateurs.

Lors de la première réunion de l'année, les animateurs doivent élire 2 délégués qui siégeront au conseil d'administration du RSEQ Outaouais pour un mandat de 2 ans en alternance. Ces 2 représentants iront défendre les points de vue apportés ou les décisions prises par la CDA auprès des autres membres du comité avisier. Toute vacance sur ces 2 postes doit être obligatoirement comblée par la CDA. De plus, certains comités, tels que le comité de vigilance ou le comité d'éthique sportive, seront formés et les responsables des sports intéressés pourront en faire partie.

5. Tâches à faire pour préparer la saison sportive

Communication avec la direction de l'école

Dès le début de l'entrée en poste, le responsable des sports doit s'informer des procédures et politiques de l'école pour laquelle il travaille. Chaque école et commission scolaire ont des façons de faire différentes. C'est pourquoi il est impossible de faire un document avec toutes les informations particulières aux établissements scolaires.

Mais voici, pour vous aider, un résumé des informations à aller vérifier lors de votre entrée en poste :

- Les lignes directrices de la commission scolaire.
- Les lignes directrices de la direction de votre école.
- Les lignes directrices du conseil d'établissement de votre école.
- Les orientations en termes d'activités sportives parascolaires visées par l'école.
- Les orientations en termes de réussite scolaire visée chez les élèves-athlètes.
- Les budgets disponibles.
- Le mode de fonctionnement pour la perception des frais d'inscription des athlètes.
- Le mode de fonctionnement par rapport aux ressources humaines et matérielles.
- Le mode de fonctionnement par rapport aux réservations des plateaux.
- Les ententes avec la ville, s'il y a lieu pour l'organisation de parties ou tournois sur des plateaux appartenant à la ville à certaines périodes.

Consultation des documents

Afin de pouvoir vous familiariser avec les différentes activités du RSEQ Outaouais, il est conseillé d'aller consulter son site web en vous rendant au **www.rseqoutaouais.ca**. Vous pourrez ainsi avoir accès à toutes les informations concernant les différents sports et événements, telles que les dates limites d'inscription, les catégories d'âge, les coûts d'inscription des équipes ou des athlètes selon les différents sports, les dates des saisons régulières et des championnats régionaux et provinciaux, etc. Vous pourrez également prendre connaissance de la réglementation administrative générale et des règlements spécifiques pour chaque discipline sportive.

Dans la section « **Membres** », vous aurez également accès à une panoplie de formulaires et de documents, tels que la programmation annuelle ou autres, qui vous seront nécessaires dans l'accomplissement de vos tâches tout au long de la saison. Vous pourrez aussi y consulter la section sur la formation des entraîneurs. Enfin, dans la section « **S1** », vous aurez accès à différents guides pour vous aider à vous familiariser avec le site de gestion des ligues utilisé par le RSEQ Outaouais et le RSEQ provincial.

Recrutement

Des athlètes :

Une des tâches primordiales du responsable des sports est de faire la promotion de la programmation sportive afin d'assurer la mise sur pied des équipes répondant à la demande des étudiants. Pour ce faire, il devra effectuer du recrutement **au sein de son école** afin de stimuler les inscriptions.

Ce recrutement peut se faire de différentes façons :

- **Tournée des classes** pour faire la promotion de la programmation sportive ;
- **Kiosques** dans l'école pour les inscriptions et la promotion des équipes ;
- **Messages à l'intercom** pour annoncer les camps d'entraînement ;
- **Affiches dans les corridors** pour faire la promotion des équipes ;
- **Formulaires d'inscription** sur le site web de l'école ;
- **Envoi massif de courriels d'information** aux parents ;
- **Réseaux sociaux** : publicité sur la page Facebook de l'école ;
- Par les athlètes en les invitant à informer leur **cercle d'amis**.

Préalablement aux camps d'entraînement, le responsable des sports doit fixer, avec ses entraîneurs, **le nombre minimal et maximal d'athlètes à sélectionner** pour chacune des disciplines, ainsi que l'horaire des entraînements selon les disponibilités des entraîneurs respectifs. Ces renseignements pourront être communiqués aux élèves-athlètes et aux parents afin de les orienter pour qu'ils puissent aller s'inscrire dans les disciplines qui leur conviennent.

Des entraîneurs :

L'embauche d'entraîneurs est sous la responsabilité du responsable des sports. Ils doivent être choisis avec soin afin de faciliter les relations tout au long de l'année. Les entraîneurs sont **responsables de l'expérience sportive des élèves** et ils ont une grande incidence sur la perception positive ou négative qu'en garderont les athlètes, parents et amis.

En plus des compétences techniques, quelques aspects importants doivent être vérifiés avant de procéder à l'embauche d'un entraîneur :

- Le candidat est idéalement **majeur** ou âgé d'au moins 16 ans et plus ;
- Il ne doit **pas avoir d'antécédents judiciaires** (formulaire à l'appui) ;
- Si le candidat a déjà une expérience comme entraîneur dans un autre établissement scolaire, dans un club sportif ou autre, vous pouvez lui demander des références afin de pouvoir vous renseigner sur ses façons de travailler et de communiquer avec les jeunes.
- Si l'entraîneur n'est pas un employé de votre école, vérifiez avec lui si ses disponibilités peuvent convenir avec les horaires de vos plateaux ;
- **Vérifiez** toujours **les politiques de l'école** concernant l'embauche de personnel puisque cela varie d'un endroit à l'autre.

De façon générale, les premières personnes à approcher sont les **éducateurs physiques** de l'école. Ils possèdent déjà une formation en enseignement et, souvent, ils détiennent leur certification niveau 1 dans au moins une discipline. De plus, ils côtoient les élèves dans leurs cours, ce qui peut **aider au recrutement**. Il s'agit de personnes ressources idéales.

D'autres possibilités existent également :

- **Les anciens élèves** : connaissant déjà le fonctionnement, les valeurs et la philosophie de votre programme, ils deviennent ainsi d'excellents ambassadeurs de l'école et peuvent devenir de très bons entraîneurs.
- Les **cégeps et universités** de la région, offrant les mêmes disciplines sportives, peuvent être une autre source d'entraîneurs potentiels.
- Le **site du RSEQ Outaouais, celui d'Emploi-Québec ainsi que les sites des différentes fédérations ou associations sportives** permettent également d'afficher les offres d'emploi sur leur babillard et/ou leur site web sans frais.
- **Les stagiaires** qui accompagnent des enseignants, même s'ils enseignent d'autres matières que l'éducation physique, peuvent montrer de l'intérêt à s'impliquer dans la vie sportive parascolaire de l'établissement.

Exigences d'embauche des entraîneurs

Formulaire d'antécédents judiciaires :

Il est obligatoire de demander une vérification des antécédents judiciaires pour toutes personnes appelées à travailler auprès de jeunes mineurs. Ce sera donc une des premières choses à faire dès l'embauche de vos entraîneurs.

Contrat :

Le contrat est aussi un élément très important de l'embauche du personnel. Il permet de confirmer les détails et les responsabilités des deux partis. Voici des informations importantes que le contrat devrait contenir :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Adresse postale
- Téléphone
- Courriel
- Fonction occupée
- Durée du contrat
- Montant salarial accordé
- Responsabilités de l'entraîneur
- Responsabilités de l'employeur
- Horaire de travail
- Règles et valeurs à respecter

La formation des entraîneurs

Le programme national de certification des entraîneurs (PNCE)

Le programme national de certification des entraîneurs est le seul programme de formation reconnu par les associations et fédérations sportives au Québec. Il est offert dans les 2 langues officielles au Canada et englobe 65 sports différents. Les ateliers du PNCE ont été conçus pour répondre aux besoins de tous les types d'entraîneurs, du débutant à l'entraîneur en chef d'une équipe nationale. Le PNCE est reconnu comme étant la **norme nationale** dans le domaine de la formation et de la certification en entraînement au Canada. Chaque année, plus de 50 000 entraîneurs assistent à des ateliers du PNCE et, depuis le lancement de ce programme, plus de deux millions d'entraîneurs ont suivi une formation, ce qui en fait le plus vaste programme de formation des adultes au Canada.

Pour pouvoir s'inscrire à une formation du PNCE, les entraîneurs doivent se rendre sur le site **www.coach.ca** pour se créer un compte et recevoir leur **numéro de PNCE** qui leur servira tout au long de leur carrière d'entraîneur. Plusieurs formations peuvent se donner en ligne, mais certaines, telles que les formations techniques, doivent être suivies en classe. À chaque année, le RSEQ Outaouais tente d'organiser certaines formations dans la région selon les demandes des différentes écoles. Un entraîneur peut aussi décider d'aller suivre une formation dans une autre région du Québec. Selon les orientations de votre école, vous pourrez alors décider si vous remboursez ou non les frais reliés à ces formations pour vos entraîneurs.

Pour plus de renseignements sur les formations, vous pouvez consulter la section « **Membres** » du site web du RSEQ Outaouais ou le site de **Sports Québec** à sportsquebec.com dans la section « **Programmes** ». Vous y trouverez davantage de détails sur le PNCE et la façon de s'y inscrire. Chaque fédération sportive met également sur son site web les informations pertinentes concernant la formation des entraîneurs. Pour chacune de ces fédérations, les exigences en matière de formation des entraîneurs sont différentes les unes des autres et un non-respect de ces exigences pourrait faire en sorte qu'un entraîneur se voit refuser le droit de participer à certains championnats avec son équipe.

La formation multisport : Prise de décisions éthiques

L'éthique sportive est une valeur importante véhiculée par le RSEQ Outaouais. Ainsi, nous demandons à tous les entraîneurs-chefs de notre réseau de suivre obligatoirement la formation « **Prise de décisions éthiques** » et de réussir l'examen en ligne à la suite de cette formation et ce, si possible, au courant de leur première année en fonction. Il y a 2 possibilités pour suivre cette formation :

- L'entraîneur peut suivre cette formation en ligne en s'inscrivant sur le site « coach.ca » à l'aide de son **numéro de PNCE**.
- L'entraîneur peut aussi suivre cette formation en classe en s'inscrivant auprès du RSEQ Outaouais.

Chaque année, en collaboration avec l'organisme Loisir Sport Outaouais (LSO), nous tentons d'organiser 1 à 2 séances en classe dans la région pour cette formation multisport de prise de décisions éthiques.

Autres formations

Plusieurs organismes tels que Loisir Sport Outaouais, les fédérations sportives québécoises ou les associations sportives canadiennes offrent également plusieurs opportunités de formations complémentaires en ligne ou en classe pour les entraîneurs qui désirent se perfectionner. Renseignez-vous directement auprès de ces divers organismes pour les informations concernant la liste des activités de formation offertes, les horaires et les modalités d'inscription.

6. Tâches à faire pendant la saison régulière

Inscriptions des équipes :

Le RSEQ Outaouais utilise le site « S1 » de la compagnie Sampi (s1.rseq.ca) pour faire la gestion des inscriptions et de l'entrée des résultats pour toutes ses ligues sportives. Lors de votre entrée en fonction en tant que responsable des sports dans votre école, vous devrez contacter un coordonnateur du RSEQ Outaouais pour lui demander de créer un nouveau délégué dans le compte S1 de votre institution à l'aide de votre nom et de votre adresse courriel. Vous recevrez ensuite un message vous invitant à cliquer sur le lien pour pouvoir vous créer votre propre mot de passe. Suite à cette étape, votre compte S1 sera fonctionnel et vous pourrez y accéder en tout temps à l'aide de votre adresse courriel et de votre mot de passe.

Il est primordial de vous familiariser avec le site S1 dès le début de votre entrée en fonction car c'est avec lui que vous ferez la gestion de toutes vos équipes. Vous trouverez le « **Guide S1 pour les utilisateurs** » sur notre site web sous l'onglet « S1 ». Celui-ci vous aidera à comprendre les différentes fonctions du site et les actions que vous devrez poser tout au long de l'année. N'hésitez pas à communiquer avec un coordonnateur du RSEQ Outaouais si vous éprouvez des difficultés avec certaines fonctions. Il nous fera plaisir de vous accompagner.

En début de saison, il sera aussi primordial de créer toutes vos équipes sportives sur le site S1. Pour ce faire, il est important de vous assurer de respecter les dates limite d'inscription des équipes. Un retard entraînera des coûts supplémentaires pour chacune des équipes inscrites après l'échéance. Ces dates limite diffèrent selon les disciplines et vous pourrez trouver les détails dans la programmation annuelle sur le site web du RSEQ Outaouais dans la section « **Membres** ». Un rappel vous sera également envoyé par courriel au moins 1 à 2 semaines avant chaque échéance. Avant de créer vos équipes, il est important pour vous de rencontrer vos entraîneurs pour connaître le niveau de chacune des équipes de votre programme.

Au niveau du RSEQ, il y a plusieurs divisions :

- **Division 1 : Ligue compétitive de niveau provincial** offerte pour certains sports tels que le basketball, le football, le hockey ;
- **Division 2 : Ligue interrégionale** offerte pour certains sports tels que le futsal, le football et le hockey ;
- **Division 3 : Ligue compétitive de niveau régional** offerte dans nos disciplines individuelles et collectives, avec finalité provinciale Exceptions : rugby, football, ultimate ;
- **Division 4 : Ligue récréative de niveau régional** offerte dans toutes les disciplines collectives, mais sans aucune finalité provinciale.

Pour pouvoir inscrire une équipe dans les **divisions 1 ou 2**, une demande doit être faite au RSEQ Outaouais en soumettant un **cahier de candidature** que l'on fera parvenir au RSEQ provincial qui prendra une décision par rapport à cette demande.

Pour le choix entre les **divisions 3 et 4**, la décision revient au responsable des sports et à ses entraîneurs. Cependant, dans certaines disciplines, telles que le basketball benjamin et le futsal benjamin, un tournoi de classement pourrait avoir lieu au début du mois d'octobre afin de faciliter le choix des divisions pour ces jeunes équipes. Si vous avez de la difficulté, n'hésitez pas à communiquer avec les coordonnateurs du RSEQ qui pourront vous conseiller dans vos choix.

Pour chacune des divisions 3 et 4, il doit y avoir **un minimum de 4 équipes** inscrites pour que la ligue puisse avoir lieu. Dans les ligues où il y aurait moins de 4 équipes inscrites, il est possible que nous fassions le jumelage des divisions 3 et 4 dans cette catégorie, ou bien nous pourrions également intégrer les équipes concernées dans une autre catégorie avec l'accord des responsables des sports concernés.

Si le responsable des sports décide de faire des changements au niveau des divisions de ses équipes ou de retirer l'une de ses équipes d'une ligue, il doit s'assurer de demander ce changement avant la date de la confection des calendriers. Voir **l'article 26** de la réglementation administrative sur les désistements et changements de division pour éviter des frais qui peuvent être assez élevés.

Inscription des athlètes :

Pour les **sports collectifs**, les athlètes doivent être inscrits sur S1 **au moins 48 heures avant la participation à leur première partie de saison régulière**. Pour les **sports individuels**, les athlètes devront être inscrits aux tournois, compétitions ou événements avant les dates limites spécifiques de chacune des disciplines (habituellement, environ 10 à 15 jours avant la tenue de l'événement). Dans tous les cas, des rappels seront envoyés 1 à 2 semaines avant les dates limites d'inscription.

Les **ajouts de joueurs dans les équipes** pour les sports collectifs sont permis pendant une partie de la saison et doivent respecter une date limite qui varie selon les ligues : consultez notre site web pour connaître ces dates. Il est vraiment important de respecter ces dates limites car, l'ajout d'un joueur une fois l'échéance dépassée entraînerait immédiatement une défaite par forfait pour l'équipe fautive.

Calendrier pour les saisons régulières :

Pour toutes les **disciplines individuelles** ainsi que pour les ligues de **baseball, cheerleading, flag-football, football, hockey sans mise en échec, volleyball et volleyball de plage**, le calendrier et l'horaire des rencontres des saisons régulières sont établis par le RSEQ Outaouais. Cependant, pour les autres ligues de **basketball, futsal, rugby et ultimate frisbee**, les horaires seront établis lors d'une **réunion de confection des calendriers** avec tous les responsables des sports (ou leur représentant) des écoles concernées. Une école non représentée à l'une de ces réunions de confection de calendrier recevra une sanction monétaire et son horaire sera établi sans son approbation. Ses équipes devront aller jouer toutes leurs parties à l'extérieur, et ne joueront donc aucune partie locale pendant la saison régulière (voir **article 13.2** de la réglementation administrative).

Pour se préparer à cette réunion de confection des calendriers, le responsable des sports devra prendre connaissance du guide S1 sur le « **Module de confection de calendrier** ». Il doit également rencontrer ses entraîneurs pour vérifier avec eux toutes leurs disponibilités et leurs contraintes de temps.

Lors de la journée de la réunion, le responsable des sports (ou son représentant) devra s'assurer d'apporter :

- Un ordinateur portable ou une tablette ;
- Le calendrier des journées pédagogiques et des congés scolaires ;
- Un calendrier ou agenda pour noter les dates des parties de ses équipes ;
- Les disponibilités de ses plateaux ;
- Les contraintes de disponibilité : soirée des bulletins, voyages étudiants prévus dans son institution, activités étudiantes prévues, semaines d'examens, etc. ;
- Les horaires d'entraînement de ses équipes ;
- Les disponibilités et les contraintes de ses entraîneurs ;
- Les dates des tournois auxquels ses équipes doivent participer.

Immédiatement après les réunions de confection de calendrier, le responsable des sports devra s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans les dates et les heures établies pour ses parties respectives. En cas d'erreur, chaque responsable des sports bénéficiera d'un délai pour faire part au RSEQ des erreurs notées ou des modifications à apporter et ce, **sans frais**. Si l'école n'était pas représentée à la réunion des calendriers, elle n'a pas droit à ce délai sans frais pour faire des modifications à l'horaire (voir **article 15** des règlements administratifs)

Pendant la saison régulière, une modification à l'horaire d'une partie pourra se faire sans frais uniquement dans les cas de force majeure tels qu'une tempête de neige, bris dans un gymnase, etc. Si une école veut modifier l'horaire d'une partie pour toutes autres raisons, une sanction monétaire lui sera imposée selon **l'article 15.4** de la réglementation administrative.

Le responsable des sports devra signaler cette demande de modification au RSEQ Outaouais **au moins 48 heures** avant la tenue de la partie. L'équipe adverse peut refuser cette demande de modification. Pour la reprise de cette partie, le responsable des sports devra communiquer avec l'équipe adverse pour lui proposer 3 dates, et ce, dans un délai **maximum de 2 jours ouvrables**. Référez-vous à **l'article 15** des règlements administratifs.

Si une équipe décide de ne pas se présenter à l'une de ses parties et de déclarer **forfait**, une sanction monétaire assez élevée lui sera imposée selon **l'article 22** des règlements administratifs. Le RSEQ veut ainsi diminuer le nombre de parties déclarées forfait, car ces situations sont très frustrantes pour l'équipe adverse.

Responsabilités pour le bon déroulement des parties

Le responsable des sports doit s'assurer que toutes ses équipes sont prêtes à débiter leur saison, entre autres en s'assurant que tous ses athlètes ont reçu un uniforme approprié qui respecte les normes de sa discipline sportive. Il devra également s'assurer que toutes les informations suivantes soient entrées sur S1 avant le début des premières parties des saisons régulières :

Athlètes :

- Prénom, nom de famille, date de naissance, code permanent.
- Numéros des chandails des athlètes à entrer sur S1 (sports collectifs).

Entraîneurs :

- Prénom, nom de famille, date de naissance, adresse courriel, numéro de cellulaire, certification et numéro de PNCE.

L'entrée de toutes ces données sur S1 facilitera le bon déroulement des parties car, ainsi, ces informations apparaîtront directement sur les feuilles de match, ce qui permettra d'accélérer les démarches à effectuer au début des parties.

Si pour une partie de saison régulière, une équipe manque de joueurs et que l'entraîneur veut utiliser des **joueurs réservistes**, il doit en faire la demande à son responsable des sports avant la tenue de la partie. Celui-ci devra alors ajouter sur S1 ces joueurs réservistes à la liste de l'équipe qu'ils iront aider, puis il devra les ajouter à la main sur la feuille de match en indiquant la mention « **R ou Réserviste** » à côté de leur nom. Il est très important de se familiariser avec **l'article 17** de la réglementation administrative pour éviter de mauvaises surprises suite à une utilisation excessive ou irrégulière d'un joueur réserviste. Aucun réserviste ne sera autorisé lors des championnats régionaux.

Responsabilités des équipes receveuses :

Avant les parties locales :

- Le responsable des sports doit imprimer les feuilles de match pour ses parties locales et s'assurer que ses entraîneurs les reçoivent avant le début des parties. Dans les cas où aucune feuille de match n'est pas disponible ou si celle-ci ne provient pas du système S1, une sanction monétaire sera imposée à l'école fautive selon l'**article 20.9** de la réglementation administrative.
- Le responsable des sports doit s'assurer d'avoir les **officiels mineurs** (ou marqueurs) nécessaires pour la partie. Ces officiels mineurs sont souvent des athlètes des autres équipes ou des jeunes de l'école intéressés à aider leur programme sportif. Il est important de s'entendre dès le début de la saison avec sa direction scolaire afin de déterminer si ces officiels mineurs seront rémunérés ou bénévoles. En cas de rémunération, le montant versé et les modalités de paiement doivent être déterminés dès le début de la saison. Il est de la responsabilité de l'école de voir à la formation de ses officiels mineurs. Dans certaines disciplines, telles que le volleyball et le football, les officiels mineurs sont fournis par la cellule d'arbitrage. Cependant, en volleyball, les arbitres ne peuvent pas nécessairement fournir des officiels mineurs dans les écoles les plus éloignées, mais ils sont en mesure d'offrir une formation aux élèves de ces écoles. En basketball, il est possible de demander de l'aide du RSEQ Outaouais pour la formation des officiels mineurs ou de consulter le guide de formation sur notre site web.
- Le responsable des sports doit s'assurer que le gymnase ou le terrain sur lequel la partie se déroulera est **adéquat** et **sécuritaire** et qu'il sera libre **au minimum 15 minutes** avant l'heure prévue de la partie. Prévoir également un peu de temps en surplus au cas où la partie serait retardée ou prolongée pour diverses raisons.
- Le responsable des sports doit s'assurer que le matériel nécessaire sera disponible et fonctionnel : tableau indicateur, chronomètre, indicateurs de 24 secondes (basketball), ballons réglementaires, buts bien ancrés avec un filet bien installé et sans trous (futsal), dossards supplémentaires dans le cas où les 2 équipes auraient la même couleur de chandails.
- Il doit s'assurer que l'équipe adverse soit accueillie adéquatement et de mettre à sa disposition un local pour que leurs athlètes puissent se changer, des buvettes pour remplir les bouteilles d'eau et des salles de toilette adéquates.
- Il doit également s'assurer d'avoir un formulaire d'accident que les entraîneurs pourront remplir dans les cas de blessures, ainsi que les numéros d'urgence à appeler en cas d'un accident grave, d'un feu ou toutes autres urgences.

Pendant les parties locales :

L'équipe receveuse est responsable du bon déroulement de la partie. **L'entraîneur doit s'assurer de contrôler les spectateurs, autant ceux de son équipe que ceux de l'équipe adverse.** À la demande des arbitres, l'entraîneur pourrait devoir intervenir et demander à certaines personnes de quitter l'école si elles ont un comportement inadéquat. Il est donc préférable de toujours avoir un gardien de sécurité ou un responsable des installations sportives sur place lors des parties locales en cas de problématiques.

Après les parties locales :

Dans la plupart des écoles, l'entraîneur de l'équipe receveuse s'assure de ramasser la feuille de match à la fin de sa partie locale et la remet à son responsable des sports qui fera l'entrée des résultats sur S1 par lui-même. Par contre, certaines écoles préfèrent donner cette responsabilité directement aux entraîneurs. Pour ce faire, le responsable des sports devra créer des délégués adjoints de son institution sur S1 à partir des noms et des adresses courriels de ses entraîneurs concernés. Il faudra, en revanche, limiter les possibilités d'actions de ces entraîneurs à l'entrée des résultats. Les entraîneurs ne doivent pas pouvoir faire des changements au niveau des joueurs de leur équipe sans l'accord de leur responsable des sports.

L'entrée des résultats sur S1 est la responsabilité de l'équipe receveuse et doit être fait dans un **délai maximum de 3 jours ouvrables** après la partie locale. Un retard entraînera une sanction monétaire à l'école fautive selon **l'article 25.2.1** de la réglementation administrative. Les éléments suivants doivent être entrés sur S1 :

- Résultats de la partie et points d'éthique sportive ;
- Sanctions accordées par les arbitres pendant la partie ;
- Présence des athlètes de l'équipe receveuse et de l'équipe visiteuse ;
- Téléchargement de la copie de la feuille de match.

Il est important de se familiariser avec les sanctions et les points d'éthique sportive en consultant la réglementation spécifique de chaque discipline.

- Pour suivre le classement des ligues pendant la saison et l'évolution de leur équipe, les entraîneurs, les athlètes, les parents et les amis peuvent se rendre en tout temps sur le site diffusion.s1.rseq.ca .

Responsabilités des équipes visiteuses :

L'équipe visiteuse doit s'assurer d'arriver à l'heure avec un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie. Elle doit respecter les lieux et le matériel mis à sa disposition et laisser les bancs de joueurs et vestiaires propres. En cas de bris, une facture pourrait être envoyée à l'école fautive. L'éthique sportive doit être respectée en tout temps par les joueurs, entraîneurs et spectateurs de l'équipe.

Responsabilités lors de la réception d'un tournoi local :

Dans certaines disciplines sportives, telles que le volleyball, le basketball benjamin division 4, ou certains autres sports de division 4, les rencontres se font sous forme de tournois lors des fins de semaine. Lorsque l'école du responsable des sports doit être l'hôtesse de l'un de ces tournois, il doit se préparer à recevoir plusieurs équipes tout au long de la journée. Un coordonnateur du RSEQ Outaouais lui fera parvenir toutes les feuilles de match nécessaires pour ce tournoi. L'école hôte sera responsable d'ouvrir les portes de l'école et des gymnases au moins **30 minutes** avant l'heure prévue de la première partie, de fournir tout le matériel nécessaire et d'assurer le bon déroulement de la journée. Dans certaines disciplines, comme le basketball et le futsal, il devra également fournir les officiels mineurs pour toute la journée. À la fin du tournoi, il devra ramasser toutes les feuilles de match et faire l'entrée des résultats de **TOUTES** les parties à l'aide d'un code S1 spécial qui lui sera fourni par le RSEQ Outaouais.

7. Éthique sportive au RSEQ Outaouais

Je suis éthiquement responsable :

- *En tant que membre du RSEQ, je représente mon équipe, mon école et le Réseau du sport étudiant du Québec.*
- *Je reflète une image positive de ma discipline sportive.*
- *Je suis courtois envers les entraîneurs, les arbitres, les spectateurs et les adversaires et j'utilise un langage approprié en tout temps.*
- *Je respecte les règles du jeu, les décisions des arbitres et je véhicule les valeurs de respect et d'honnêteté dans chacun de mes comportements.*
- *Je condamne la violence ainsi que l'intimidation sous toutes ses formes et j'avise les individus responsables si je suis victime ou témoin de tels actes.*

Savoir-faire :

- *Je joue avec plaisir.*
- *Je considère le dépassement personnel plus important que la victoire.*
- *Je privilégie la réussite scolaire et je m'engage pleinement dans mon cheminement sportif.*
- *J'accepte la victoire avec modestie et humilité.*
- *J'accepte la défaite en étant conscient de mes limites, de mes capacités et en reconnaissant le travail de l'adversaire.*
- *Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que nous jouons dans le cadre du sport scolaire et que nous ne sommes pas des athlètes professionnels.*
- *Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.*
- *J'agis toujours dans le meilleur intérêt des athlètes.*

Savoir-être :

- *Je considère mon adversaire indispensable pour jouer.*
- *Je considère chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition.*
- *Je ne ridiculise jamais autrui. Je fais des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'engagement et la persévérance.*
- *Je contribue au développement de ma discipline par l'échange des connaissances.*
- *J'encourage de façon civilisée et respectueuse.*

Les athlètes, les entraîneurs, les assistants, les accompagnateurs et les spectateurs doivent faire preuve d'éthique sportive en tout temps. Il est de la responsabilité de l'entraîneur de s'assurer du respect des règles de l'éthique sportive par tous ses athlètes, assistants, parents, ou autres personnes qui accompagnent son équipe. Comme les jeunes reproduisent les comportements des adultes, l'entraîneur doit démontrer un comportement éthique dans toutes les situations afin de donner le bon exemple à ses athlètes.

Dans chacune des disciplines collectives, des points d'éthique sportive sont ajoutés au classement de la ligue régulière à chaque partie. Ces points (qui varient entre 2 et 5 selon les sports) peuvent être retirés si le comportement de l'équipe ne respecte pas les règles de l'éthique sportive. Consultez les règlements spécifiques de chacune des disciplines pour vous familiariser avec les gestes ou sanctions pouvant entraîner le retrait des points d'éthique sportive.

Lorsqu'un athlète ou un entraîneur démontre un comportement antisportif sanctionné par les arbitres, cet incident pourrait être porté à l'attention du **comité de vigilance** du RSEQ Outaouais. Ce comité est composé de la direction générale du RSEQ Outaouais (qui agit à titre de coordination et de communication des éléments du conflit), du coordonnateur du sport pour lequel il y a conflit, de 2 membres du comité aviseur et de 2 membres de la CDA qui doivent prendre connaissance des rapports de l'incident.

Chaque membre du comité doit se prononcer et tous doivent s'entendre sur une sanction à émettre par rapport au comportement ou au geste rapporté. Ces sanctions peuvent varier selon la gravité de la situation et peuvent aller jusqu'au renvoi définitif de la personne fautive de la ligue scolaire. Si un cas concerne l'école d'un des membres du comité, celui-ci sera remplacé par un autre membre substitut. La décision prise sera envoyée par courriel au responsable des sports concerné ainsi qu'à sa direction.

Dans les cas où l'un de ses athlètes ou entraîneurs se comporte de manière antisportive, le responsable des sports devra assurer un suivi en rencontrant la personne concernée pour lui faire prendre conscience que son comportement est inadéquat et va à l'encontre des valeurs du programme sportif de son école. Pour l'aider à pouvoir agir dans de telles situations, il est conseillé au responsable des sports de faire signer, à tous ses athlètes et entraîneurs, un **contrat de l'athlète** et un **contrat de l'entraîneur** en début de saison. Dans ce contrat, le responsable des sports pourra énoncer les comportements attendus et les valeurs véhiculées par son programme sportif, ainsi que les conséquences qui pourraient survenir en cas de non respect. L'idéal est de faire signer le contrat de l'athlète par les athlètes eux-mêmes **ET par leurs parents** afin de s'assurer que ces derniers soient bien avisés des conséquences d'un mauvais comportement de la part de leur enfant. Plus le contrat sera complet et clair, plus cela pourra éviter les problèmes avec des parents mécontents. Il pourrait aussi être judicieux, de la part du responsable des sports, d'envoyer aux parents, en début de saison, un message énonçant les valeurs de l'éthique sportive véhiculées par le RSEQ Outaouais ainsi que les comportements adéquats que les athlètes et les spectateurs doivent adopter.

8. Éliminatoires et championnats régionaux

Lors de la CDA du mois de février, les membres de la commission des animateurs doivent s'entendre sur le format des éliminatoires et des championnats régionaux pour les sports collectifs en cours. Pour ce faire, ils se basent sur les règlements spécifiques des disciplines concernées et sur le document de la composition des ligues et des championnats (voir la section sur les formats des championnats régionaux).

Pour les sports individuels, le championnat régional se déroulera sur une seule journée de fin de semaine prédéterminée. Pour les sports collectifs, dès que le classement final de la saison régulière est connu dans chacune des ligues, les coordonnateurs du RSEQ Outaouais affichent sur S1 les parties qui devront être jouées durant les **éliminatoires**, soit les **quarts de finales et demi-finales**, puis lors du **championnat régional**, soit les **finale or et bronze** (s'il y a lieu). Pour les éliminatoires, les responsables des sports des équipes concernées doivent s'entendre sur des dates pour jouer les parties qui se dérouleront sur semaine au domicile de l'équipe la plus haut classée dans la ligue régulière.

Les parties des **finale régionales** se joueront lors d'une journée de fin de semaine et à un endroit déterminé à l'avance et approuvé par la CDA. Des médailles d'or, d'argent et de bronze (s'il y a lieu) seront remises aux athlètes et entraîneurs, et la bannière des champions sera remise à l'équipe gagnante dans toutes les catégories.

9. Championnats provinciaux scolaires (CPS)

Les équipes ou les athlètes individuels qui remportent le championnat régional D3 auront la chance d'aller représenter l'Outaouais au championnat provincial scolaire de leur discipline. Il arrive parfois que dans certains sports collectifs, le RSEQ Outaouais ait l'autorisation d'envoyer plus d'une équipe pour représenter la région, tout dépendant de la performance de notre délégation régionale au championnat provincial de l'année précédente. Si tel est le cas, l'équipe finaliste du championnat régional pourra aussi participer au championnat provincial. Les écoles en seront informées avant la tenue des finales régionales.

Championnats provinciaux scolaires dits « RÉGULIERS »

- a. Athlétisme extérieur, badminton, cross-country, basketball, futsal et volleyball.
- b. Le transport en autobus, l'hébergement en classe et l'alimentation sur le site de compétition sont **obligatoires** pour tous les athlètes, entraîneurs et accompagnateurs dans les disciplines collectives et individuelles.
- c. Le transport est organisé par le RSEQ Outaouais en tout temps pour les disciplines individuelles. Pour les sports collectifs, le RSEQ Outaouais organise le transport uniquement lorsque le championnat provincial a lieu au-delà de la grande région métropolitaine de Montréal.
- d. Dans les **sports collectifs**, le RSEQ Outaouais sera responsable de payer les frais d'inscription seulement pour l'équipe championne régionale (si l'équipe finaliste participe également au championnat, elle devra payer ses frais d'inscription). Les frais de transport, d'hébergement et d'alimentation doivent être payés par les équipes participantes.
- e. Dans les **sports individuels**, les athlètes doivent payer tous les frais d'inscription, de transport, d'hébergement, d'alimentation et d'accompagnement.

Championnats provinciaux scolaires dits « INVITATION »

- f. Athlétisme en salle, cheerleading, flag-football, hockey sans mise en échec et natation.
- g. Lors de ces championnats, les services d'hébergement en classe et d'alimentation sont offerts par le comité organisateur, mais ils **ne sont pas obligatoires** pour les athlètes, entraîneurs et accompagnateurs.
- h. Les équipes participantes ou les athlètes individuels doivent défrayer eux-mêmes tous les coûts reliés au championnat provincial et sont aussi responsables de leur propre transport.

Il est important que les responsables des sports s'entendent avec leur direction d'école en début d'année pour connaître leur politique en matière de financement des championnats provinciaux et d'établir le montant des frais que l'école est prête à déboursé pour la participation de leurs équipes ou de leurs athlètes individuels à ces championnats. Le reste des frais devra être déboursé par les parents des athlètes. Ces frais comprennent le transport, l'hébergement et l'alimentation des athlètes, entraîneurs et/ou accompagnateurs et les frais d'inscription s'ils ne sont pas déboursés par le RSEQ Outaouais. Comme ces frais peuvent être assez élevés, il est important que le responsable des sports prévoie dans son budget initial un certain montant en prévision de la participation de certaines de ses équipes ou de ses athlètes. Il devra également tenir informés les parents le plus rapidement possible des frais qu'ils auront à déboursé si leur enfant est appelé à participer au championnat provincial de sa discipline.

Comportement attendu de la délégation de l'Outaouais

Tout comme pour les manifestations sportives de niveau régional, les athlètes sont sous la responsabilité respective de leur école de provenance lors des championnats provinciaux scolaires. L'école doit assurer un encadrement adéquat et respecter les règlements en lien avec l'organisation des championnats. En cas de non-respect des règles établies, le comité organisateur pourrait expulser les athlètes ou entraîneurs fautifs. En cas de bris ou de vandalisme, l'école recevra la facture pour les frais occasionnés. Ces cas problématiques seront portés à l'attention du comité de vigilance du RSEQ Outaouais et l'école pourrait être exclue des championnats provinciaux de cette discipline pour l'année suivante.

Pour les **sports collectifs**, l'équipe doit être accompagnée par l'entraîneur qui doit respecter les normes demandées par sa fédération en termes de formation du PNCE. L'équipe doit aussi avoir au moins un accompagnateur d'âge adulte, du même sexe que les athlètes, pour dormir dans la salle de classe avec eux. Pour les **sports individuels**, la délégation devra être accompagnée d'au moins un entraîneur adulte qui sera choisi parmi ceux qui sont intéressés à participer au championnat provincial et qui auront les qualifications requises. De plus, il devra y avoir au moins un accompagnateur adulte masculin et une accompagnatrice adulte féminine pour dormir dans la classe avec les athlètes.

Dans tous les championnats provinciaux réguliers ou invitation, les entraîneurs, assistants et accompagnateurs ont les responsabilités suivantes :

- Ils doivent s'assurer avant de partir que tous les athlètes ont leur carte d'assurance-maladie et une carte d'identité avec photo. Ces cartes serviront lors de l'accréditation et également en cas de maladie ou d'accident. Un athlète qui n'a pas ses cartes d'identité avec photo pourrait être exclu du championnat et se voir refuser l'accès aux installations.

- Ils sont responsables de leurs athlètes en tout temps et doivent assurer une surveillance étroite durant le voyage et **pendant toute la durée des compétitions**, aussi bien sur le terrain qu'à l'extérieur du terrain.
- Les entraîneurs doivent assister aux réunions d'information, aux cérémonies d'ouverture et de fermeture, s'il y a lieu.
- Les entraîneurs et accompagnateurs ont la responsabilité de connaître et de respecter les règlements administratifs et spécifiques du RSEQ provincial.

Lors du retour, si un parent décide de repartir avec son enfant, il doit aviser le responsable de la délégation avant son départ pour éviter que celui-ci cherche inutilement l'athlète en question. Aucun jeune ne sera autorisé à repartir avec une personne autre que ses parents, à moins que l'athlète ait une autorisation écrite signée par ses parents et qui désigne la personne avec laquelle le jeune a le droit de repartir.

10. Gala d'Excellence

Chaque année, le RSEQ Outaouais présente son Gala d'Excellence qui vise à faire la promotion des athlètes, entraîneurs, équipes, écoles et autres personnes bénévoles qui font vibrer le monde du sport et de l'activité physique et qui animent la grande région de l'Outaouais. Ce gala a lieu habituellement au mois de mai.

Cette belle soirée, qui rassemble plus de 700 animateurs, éducateurs, entraîneurs, athlètes et parents, permet de mettre en lumière de nombreuses réalisations par la remise de plusieurs prix et bourses.

Le **processus de mises en candidature se fait en ligne** à l'aide d'un formulaire en se rendant sur le lien suivant : <https://galascolaire.rseq.ca/login>. Seuls les membres du RSEQ Outaouais, soit les institutions scolaires de la région, peuvent soumettre des mises en candidature (un seul choix pour chaque catégorie). Les responsables des sports sont invités à établir un mécanisme de sélection à l'intérieur de leur institution pour choisir leurs candidats. Il est conseillé de consulter la page du Gala d'Excellence sur le site web du RSEQ Outaouais pour connaître les **22 catégories** pour lesquelles le responsable des sports peut présenter un ou une candidat(e).

Tous les formulaires seront soumis à un comité de sélection qui choisira les gagnants de chaque catégorie. Il est très important que ces formulaires envoyés soient complets et adéquatement remplis afin de bien refléter toutes les qualités et les bonnes actions accomplies par le ou la candidat(e). Ainsi, les membres du comité de sélection pourront se faire une bonne idée des personnes mises en candidature. Certains gagnants seront par la suite envoyés au Gala d'Excellence provincial qui se déroulera au début du mois de juin dans une région désignée.

11. Saines habitudes de vie

Les saines habitudes de vie sont l'un des aspects importants pour le RSEQ Outaouais. Tel que mentionné au début de ce guide, nous offrons différents programmes sur divers aspects des saines habitudes de vie. Un de ces programmes au niveau secondaire est **De Facto** qui vise à sensibiliser les élèves aux dangers du tabagisme à l'aide de messages percutants qui révèlent la vérité sur l'industrie du tabac. De plus, cet organisme met en vente une panoplie de vêtements avec le logo De Facto que les écoles peuvent se procurer en y ajoutant le logo de leurs propres équipes sportives. Ces vêtements peuvent ensuite être distribués aux élèves-athlètes pour ainsi les amener à devenir les ambassadeurs de cette cause anti-tabac. Les écoles qui désirent adhérer à ce programme peuvent en profiter pour faire des conférences sur le sujet ou des kiosques lors des pauses du midi afin de sensibiliser, non seulement les élèves-athlètes, mais l'ensemble de la population étudiante à cette cause anti-tabac.

D'autres programmes tentent également de mettre l'accent sur les saines habitudes de vie, tels que **ISO-Actif** où les écoles peuvent obtenir une certification de leur niveau d'engagement dans la promotion et la valorisation d'une vie saine et active. Les écoles doivent remplir un formulaire en ligne pour ainsi recevoir leur certification selon 5 catégories : participation, bronze, argent, or ou excellence. Pour plus de renseignements ou pour remplir le formulaire d'auto-évaluation, il suffit de se rendre sur le site du RSEQ provincial au <http://isoactif.rseq.ca/plateforme/>

Le nouveau programme **En forme au secondaire** s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans. Il propose des outils d'intervention pour aider les éducateurs physiques à évaluer et à suivre l'évolution de la condition physique des adolescents en se basant sur des données récentes et adaptées à la forme des élèves. Les écoles qui veulent adhérer à ce programme doivent s'inscrire auprès du RSEQ Outaouais et recevront ainsi leur trousse physique d'intervention avec une panoplie de matériel ainsi qu'une invitation à la plateforme virtuelle '**En Forme**'.

Consultez le site web du RSEQ Outaouais dans la section **Vie saine** pour vous renseigner sur les autres programmes tels que la **Reentrée sportive/ In Movéo** ou **Fumer c'est Dégueu**. Vous pouvez aussi communiquer avec la personne en charge du dossier des saines habitudes de vie au RSEQ Outaouais si vous avez des questions.

Annexe - Coordonnées du RSEQ Outaouais

Ernest Malo : Directeur général

emalo@outaouais.rseq.ca

819-643-6663, poste 205

Michel Landriault : Coordonnateur des sports, saines habitudes de vie et projets spéciaux

mlandriault@outaouais.rseq.ca

819-643-6663, poste 206

Responsable des dossiers suivants :

- Futsal
- Mini-futsal
- Baseball
- Rugby
- Athlétisme
- Badminton
- Cheerleading
- Balle Molle

Catherine Hunter : Coordonnatrice des sports, saines habitudes de vie et projets spéciaux

chunter@outaouais.rseq.ca

819-643-6663, poste 207

Responsable des dossiers suivants :

- Cross-country
- Volleyball
- Volleyball de plage
- Mini-volley
- Natation
- 100% Filles et 100% Gars
- Flag-football

Philippe St-Martin : Coordonnateur des sports, saines habitudes de vie et projets spéciaux

pstmartin@outaouais.rseq.ca

819-643-6663, poste 208

Responsable des dossiers suivants :

- Basketball
- Football
- Mini-basket
- RX1-Nation junior
- Hockey sans mise en échec
- Ultimate frisbee
- Athlétisme

Commissaire d'athlétisme :

Commissaire de badminton :

Comité hôte du cheerleading :

Comité hôte du cross-country :

Comité hôte du mini-basket :

Comité hôte du mini-volley :

Comité hôte de la natation :

Comité organisateur du mini-tennis :

Donald Côté

Claude Tessier

Collège Nouvelles Frontières

École Louis-Joseph-Papineau

Cégep de l'Outaouais

Collège Saint-Alexandre de la Gatineau, Michel Guérin

École secondaire de l'Île

Association Régionale de tennis de l'Outaouais